



### **Synthèse de la consultation du public**

La consultation portait sur 6 arrêtés cynégétiques pour la saison 2024-2025.

- Arrêté fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département du Val-d'Oise
- Arrêté portant dispositions spécifiques de la chasse pour la campagne 2024-2025 et fixant un plan de chasse qualitatif et quantitatif applicable aux espèces chevreuil, cerf élaphe et daim dans le département du Val-d'Oise
- Arrêté fixant la liste complémentaire des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) du 3<sup>ème</sup> groupe par un arrêté annuel du préfet sur le département du Val-d'Oise, ainsi que les périodes et les modalités de destruction de ces espèces pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.
- Arrêté approuvant le plan de gestion cynégétique pour le sanglier pour la campagne 2024-2025 dans le département du Val-d'Oise
- Arrêté approuvant le plan de gestion cynégétique pour le faisan commun pour la campagne 2024 -2025 dans le département du Val-d'Oise
- Arrêté autorisant le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles en cours de récolte ou de broyage pour les couverts végétaux.

La consultation du public, réalisée du 18 avril au 8 mai 2024, n'a recueilli aucun avis.